Kudón

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **72 (1963)**

Heft 8

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684023

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

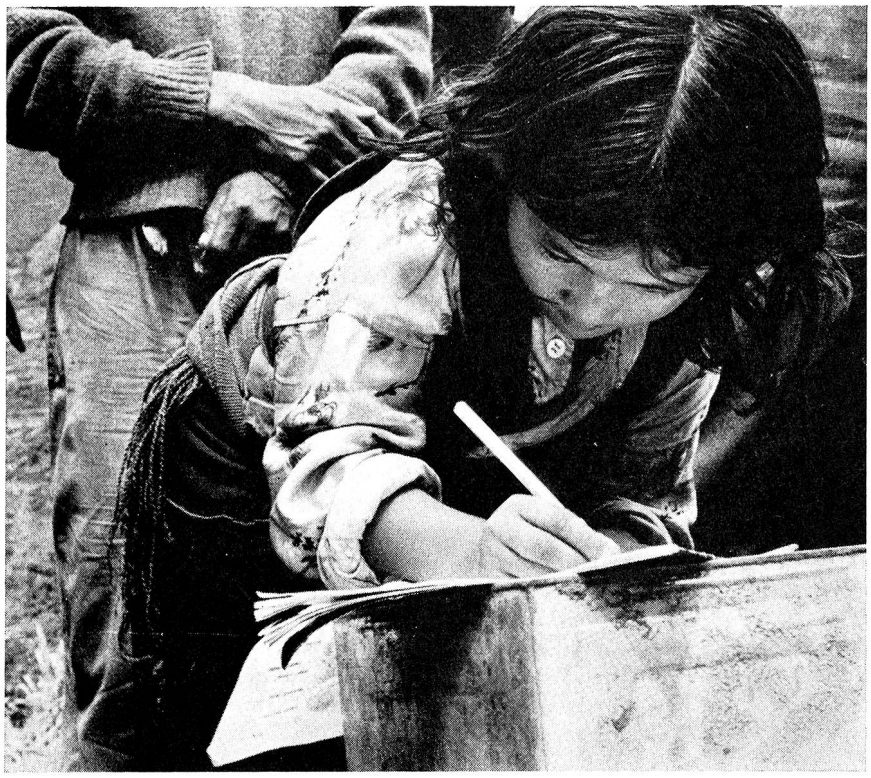

KUDÓN

Cette jeune fille tibétaine signe le « bulletin d'inscription » confirmant qu'elle souhaite trouver un asile durable en Suisse

« Kudón », en tibétain, se traduit: invitation...

Nous les avons invités à venir vivre dans notre pays.

A leur tour, ils nous ont envoyé une « kudón » à venir les voir dans leur nouveau home: une maison pour image de pain d'épices, au toit pointu, tout en fenêtres minuscules, en volets percés de cœurs, une drôle de maison dont les escaliers se cachent dans les armoires, une maison qui sent bon le bois, une maison qui tient chaud.

Et nous avons répondu à « kudón », nous sommes allés rendre visite aux 22 premiers Tibétains que la Suisse a accueillis à titre définitif.

C'était en hiver, il y avait ce jour-là beaucoup de neige: « Comme chez nous », précisaient-ils en souriant!

Nous avions fait leur connaissance 18 mois plus tôt, en automne 1961, à Unterwasser, dans le Toggenbourg, alors qu'implantés tout neufs ils faisaient leurs premiers pas dans notre monde occidental et l'apprentissage de notre civilisation. Que de changements, de progrès réalisés depuis lors, en ces 18 mois « d'adaptation »! Il leur a fallu apprendre l'emploi du lit, de la baignoire, du fer à repasser, de la cravate et de l'électricité. Ils étaient 22, ils sont maintenant 23, depuis la naissance de la petite Tiletschönsom, le bébé de Pema Doji et de Chockie.

Leur âge? 3 Lions et 2 Chiens, 1 Vache et 1 Tigre. C'est ainsi, en effet, que l'on compte les ans au Tibet, ou plutôt les « tranches de vie ». Un lion équivaut à peu près à dix de nos années, un chien à cinq...

Maintenant, ils vivent à Waldstatt, au canton d'Appenzell. Ils sont heureux, ils sont acclimatés. Les hommes travaillent dans des entreprises du village et sont fort appréciés de leurs employeurs. Les femmes s'occupent de l'entretien du ménage, les enfants vont à l'école et parlent le « Schwyzerdütsch ».

Deux ans ont passé depuis l'arrivée de ce premier groupe de réfugiés tibétains auxquels la Suisse avait décidé d'offrir un accueil durable, une nouvelle patrie.

Depuis lors, l'Association pour la création de Foyers tibétains en Suisse a obtenu l'autorisation d'entrer en Suisse et le droit d'asile définitif pour 1000 Tibétains réfugiés en Inde et au Népal.

Quatre nouveaux groupes de familles tibétaines totalisant une centaine de personnes sont arrivés en Suisse en 1963, les premiers au mois de mai, les deux autres en octobre. Ils ont été installés à Unterwasser, à Buchen en Prättigau, dans le canton de Thurgovie et à Ebnat, au Toggenbourg.

L'on espère vivement que quatre ou cinq autres groupes pourront encore être reçus cette année, ce qui portera à 300 environ le nombre des réfugiés tibétains auxquels notre pays aura déjà fourni l'occasion de se recréer une existence.

Cette action est menée en commun par la Croix-Rouge suisse et l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse. Alors que cette dernière s'occupe de la sélection des réfugiés en Inde et de leur transfert en Suisse et se charge de leur assurer des possibilités de logements collectifs — dans les vallées de montagnes et la région des Préalpes de préférence —, la Croix-Rouge suisse aménage et installe les homes où nos hôtes seront reçus, leur fournit leurs premiers vêtements occidentaux et assure leur assistance aussi longtemps qu'ils ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins.

Sans tarder, cependant, les hommes commencent de travailler et leur dextérité et leur caractère aimable et gai les font bien vite apprécier.

En Inde, des milliers de réfugiés tibétains, hommes et femmes sont occupés à la construction de routes, dans le nord du pays. Ils vivent sous tente et se déplacent de semaine en semaine. Dans ces abris de fortune, les enfants sont laissés à eux-mêmes, menacés de toutes sortes de dangers, privés de soins lorsqu'ils sont malades. La mortalité parmi eux est grande. Avec l'accord de leurs parents, ils sont séparés de ces derniers et hébergés dans des centres d'accueil, ainsi celui de Dharamsala où la Croix-Rouge suisse délègue en permanence un médecin chargé de l'assistance sanitaire des petits Tibétains

La *Croix-Rouge suisse* et l'*Association pour la création de foyers tibétains en Suisse* ont besoin de ressources importantes pour mener à bien l'action d'entraide qu'elles ont entreprise en faveur des réfugiés tibétains au Népal, en Inde et en Suisse.

La Croix-Rouge suisse propose: la souscription de parrainages (10 francs par mois pendant six mois) auprès de ses sections régionales ou de son secrétariat central à Berne;

L'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse propose: le versement de dons en espèces sur son c. c. p. VIII. 47801, Zurich.

DERNIÈRES NOUVELLES:

Deux nouveaux groupes de réfugiés tibétains totalisant une centaine de personnes sont arrivés à Kloten les 22 et 25 novembre 1963. Ils ont été dirigés aussitôt à *Reitnau près de Schöftland,* au canton d'Argovie et à *Samaden.*
Deux autres groupes encore sont attendus les 2 et 6 décembre. Ils seront installés à *Münchwilen,* dans le canton de Thurgovie.

Vivant en commun et dans des régions de Suisse qui leur rappellent leur patrie, ils se sentent rapidement « à la maison » et leur intégration ne suscite pas de problèmes majeurs.

*

L'on estime que quelque 60 000 Tibétains ont quitté leur patrie ces dernières années; s'enfuyant par les hauts cols du massif de l'Himalaya, ils se sont réfugiés dans les pays voisins du Bhutan, de l'Inde, du Népal et du Sikkim.

La Croix-Rouge suisse n'aide pas seulement les réfugiés tibétains accueillis en Suisse. Elle s'occupe également de ceux demeurés en *Inde* et au *Népal.* En Inde, elle met régulièrement les services d'un médecin à disposition du Centre d'enfants de Dharamsala, dans la Province du Punjab, où plus de 1000 petits Tibétains sont hébergés dans des conditions très précaires et souffrent de carences alimentaires. Au Népal, la Croix-Rouge suisse assure l'exploitation des dispensaires qui ont été installés dans les centres de réfugiés et où quatre infirmières suisses engagées par ses soins déploient leur activité. Elle procède en outre à des distributions régulières de médicaments et de vêtements.

Regrouper des familles que les événements ont dispersées, leur offrir une possibilité de se recréer une existence normale dans un pays où ils puissent se sentir « à la maison ». Tel est le but poursuivi en commun par la Croix-Rouge suisse et l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse